



**Autoroutes du Sud de la France
Comité central d'entreprise
M. Eric BOUSCHARAIN
Secrétaire**

Lunel, le 18 décembre 2008

Objet : Complémentaire santé des salariés en congé parental

Monsieur le secrétaire,

Nous avons appris que désormais, les salariés en congés parental devront, en ce qui concerne leur complémentaire santé, payer la part patronale qui était jusqu'alors mutualisée.

Voir une diminution d'avantages pour ces salariés, le plus souvent des femmes, n'est malheureusement pas nouveau. Cela a d'ailleurs, toutes Organisations Syndicales confondues, été dénoncé maintes fois. Les voir « sanctionnés » ainsi sur un plan financier n'est pas acceptable.

Comme cela a été dit lors du dernier CCE, Viazimut doit rencontrer le bureau du CCE début janvier. Nous vous demandons donc sur ce point précis que le CCE prenne en charge la part patronale pour les salariées en congés parental. Au nombre de 36 à ce jour, cela représenterait un engagement annuel de 27 000 Euros pour le CCE. Les finances de cette institution permettent cet engagement d'autant que la part des CDD payée par le CCE au titre de leur participation au régime de complémentaire santé est en forte diminution depuis plusieurs années.

Pour la CFDT, cette participation s'inscrirait parfaitement dans le rôle social du CCE et dans les valeurs que défendent toutes ses composantes.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire, nos salutations distinguées

Floréal PINOS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Pinos'.

Délégué Syndical central

Copie : Bureau du CCE